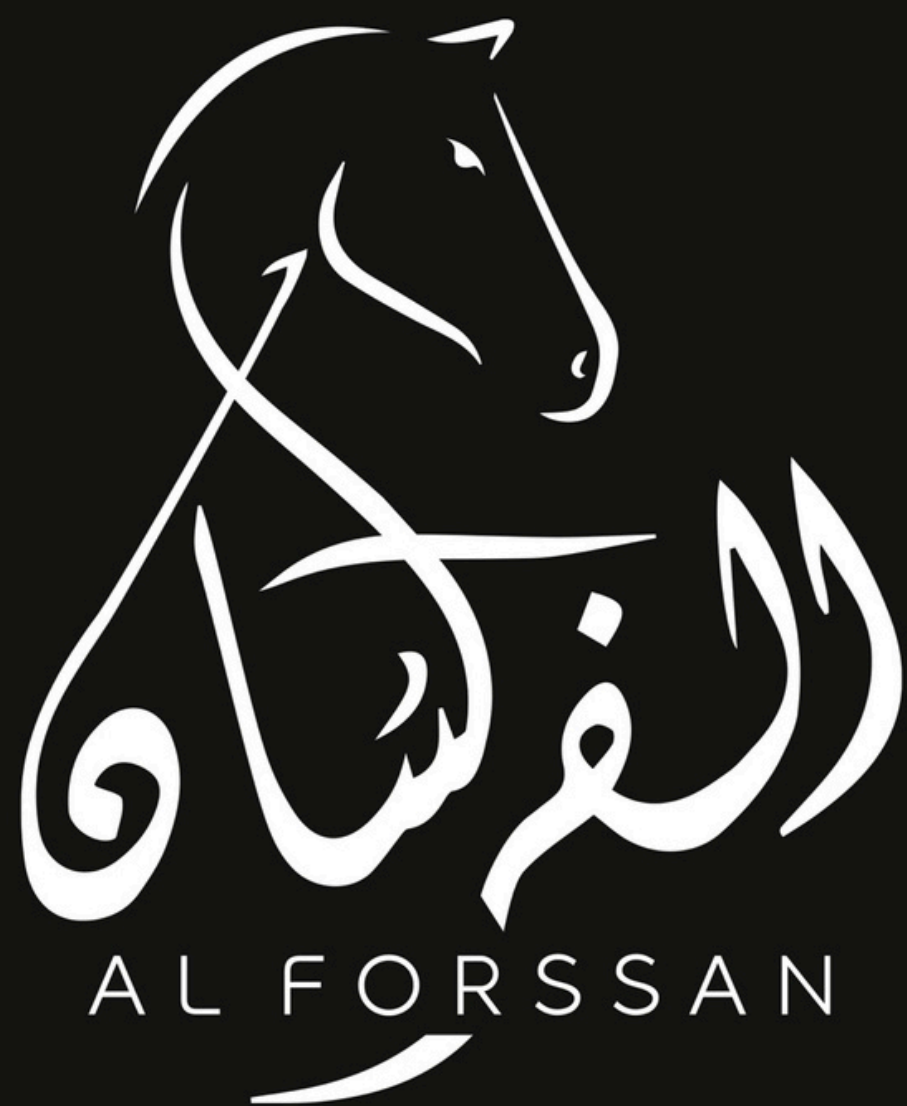


A high-contrast, black and white close-up photograph of a horse's face, focusing on its eye and the texture of its coat. The image serves as the background for the text overlay.

AVANT PROGRAMME DU CSO 30 NOVEMBRE 2025

ORGANISÉ PAR :
ALFORSSAN EQUESTRIAN CLUB

(SOUS L'ÉGIDE DE LA FÉDÉRATION TUNISIENNE DES SPORTS ÉQUESTRES)



DATE:
30 NOVEMBRE 2025.

LIEU :
ALFORSSAN EQUESTRIAN CLUB
ORGANISATEUR :
ALFROSSAN EQUESTRIAN CLUB

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 24ème édition, mise à jour au 1er janvier 2025.
- Règlement sportif général de la FTSE, édition 2023.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 27ème édition, mise à jour au 1er janvier 2025.
- Règlement vétérinaire, 15ème édition, mise à jour au 1er janvier 2025.



COMITÉ D'ORGANISATION

<u>Président d'honneur du concours</u>	Mr. Imed Garmattou
<u>Président du concours</u>	Mr. Taoufik Garmattou
<u>Directeur du concours</u>	Mr. Mehdi Garmattou
<u>Conseillé technique FTSE</u>	Mr. Anis Sellami
<u>Trésorerie</u>	Mr. Ridha Jamai
<u>Membres du comité d'organisation</u>	Mr. Abderazak Boussaid Mr. Amor Aouida Mme. Amina Jeri
<u>Coordinateur</u>	Mr. Abderazack Boussaid 55540000

<u>Jury de terrain :</u> -President : -Membre: -Juge : -Juge chronométrateur :	-Mr.Youssef Mhiri -Mr. Amor Aouida - -Mr.Oussema Sinen
<u>Chefs de piste :</u> -Chef de piste : -Adjoint chef de piste : -Chef steward : -Steward : -Steward : -Adjoint :	-Mr.Nasser Hdhaireia - -Mr.Ben Nasr Aid - - -
<u>Médecins:</u> -Médecin vétérinaire : -Médecin:	-Dr. Inès Khosrof -Dr. Mohamed Ridha Slimane
<u>Marechal Ferrant</u>	-Mr. Adel Jalleti

PROGRAMME DU CONCOURS

30 NOVEMBRE 2025

Reconnaissante de la piste : Epreuve 1 : Initiation

8h

Reconnaissante de la piste : Epreuve 2 : Préparatoire

À la suite

Reconnaissante de la piste : Epreuve 3 : Cso*

À la suite

Reconnaissante de la piste : Epreuve 4 : Cso**

À la suite



- 1. AU VU DES CONDITIONS SANITAIRES ACTUELLES, UNE VISITE VÉTÉRINAIRE SERA FAITE.
EN PLUS DES CARNETS DE SANTÉ CHAQUE CLUB DEVRA SE MUNIR D'UNE ATTESTATION SIGNÉE
PAR SON VÉTÉRINAIRE ATTESTANT LA PRISE DE TEMPÉRATURE SUR 72H DES CHEVAUX /PONEYS
PARTICIPANTS AU CONCOURS.**
- 2. IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE CHAQUE CLUB AFFILIÉ DE S'ASSURER QUE LEURS
PARTICIPANTS ONT L'ÂGE CORRECT ET QU'ILS RÉPONDENT AUX CONDITIONS D'ENGAGEMENT
AUX ÉPREUVES AUXQUELLES ILS SONT ENGAGÉS CONFORMÉMENT AUX TABLEAUX DES
CATÉGORISATIONS ET CONDITIONS TECHNIQUES**
- 3. UN CONTRÔLE DES DOCUMENTS DES CHEVAUX PARTICIPANT AU CONCOURS SERA EFFECTUÉ.**
- 4. LES CHEVAUX DOIVENT ÊTRE PUCÉS ET ENREGISTRÉS À LA FTSE**

**VEUILLEZ NOTER QUE LES HORAIRES ET LES CRITÈRES DES ÉPREUVES POURRAIENT ÊTRE AJUSTÉS
EN FONCTION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS.**



SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

Piste :

- Déroulement :
OUTDOOR (extérieur)
- Piste du concours :
 - Dimensions : 70x65cm
 - Nature : Sable
- Terrain d'échauffement :
 - Dimensions : 65x30m
 - Nature : Sable
- Fiche de sécurité :
OLAF PETERSON
- Matériel de chronométrage :
TAG HEUER

ENGAGEMENTS:

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site WEB de la FTSE : www.ftse.org.tn

- | | |
|-----------------------|-------|
| • Initiation | 50 dt |
| • Préparatoire I & II | 60 dt |
| • Cso* | 70 dt |
| • Cso** | 80 dt |

Les engagements terrain ou les modifications des engagements sont possibles une demi-heure avant le démarrage de la reconnaissance de l'épreuve concernée. Les engagés terrain passeront en début d'épreuve.



The background of the entire page is a grayscale photograph of a person wearing a dark suit jacket over a white shirt with a visible cufflink. The person's arm is slightly raised, and the background is blurred.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES ÉPREUVES

DIMANCHE 30 NOVEMBRE 2025

ÉPREUVE 1 : INITIATION

Date et heure : Dimanche 30 Novembre 2025 à 8h
Catégorie de cavaliers : Licence initiation
Catégorie de chevaux : Toutes catégories de chevaux
Barème : Temps idéal
Vitesse : 325m/min
Hauteur : (60-70 cm)
Largeur : (70-80 cm)
Participation des chevaux : 3 fois en gardant le même nombre de participants maximum par concours.

Classement :

Sans fautes

Prix :

1er: C + M +
2ème: M +
3ème: M +
4ème : M +
5ème: M +
6ème: M+
7ème: M+
8ème: M+
9ème: M+
10ème: M+

ÉPREUVE 2 : PRÉPARATOIRE

Date et heure : Dimanche 30 Novembre 2025 à l'issue de l'épreuve précédente
Catégorie de cavaliers : Licence qualification
Catégorie de chevaux : Toutes catégories de chevaux
Barème : Deux phases temps différé
Vitesse : 325m/min
Hauteur : (80-90 cm)
Largeur : 100cm
Participation des chevaux : 2 fois en gardant le même nombre de participants maximum par concours.

Classement :

1er
2ème
3ème
4ème
5ème

Prix :

C + M +
M +
M +
M +
M +

250dt
150dt
100dt

Dotation totale

500dt

ÉPREUVE 3 : CSO*

Date et heure : Dimanche 30 Novembre 2025 à l'issue de l'épreuve précédente
Catégorie de cavaliers : Licence qualification / compétition
Catégorie de chevaux : Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus
Barème : Difficulté progressive
Vitesse : 350m/min
Hauteur : 100-105 cm JOKER 115cm
Largeur : 110-115cm
Participation des chevaux : 1 fois en gardant le même nombre de participants maximum par concours.

Classement :

- 1er
- 2ème
- 3ème
- 4ème
- 5ème

Prix :

- C + M +
- M +
- M +
- M +
- M +

350dt
200dt
100dt

Dotation totale

500dt

ÉPREUVE 4 : CSO**

Date et heure : Dimanche 30 Novembre 2025 à l'issue de l'épreuve précédente
Catégorie de cavaliers : Licence compétition
Catégorie de chevaux : Toutes catégories de chevaux de 5 ans et plus
Barème : Barème A au chrono avec barrage (Art238.2.2)
Vitesse : 350m/min
Hauteur : (115-120 cm)
Largeur : (125-130 cm)
Participation des chevaux : 1 fois en gardant le même nombre de participants maximum par concours.

Classement :

- 1er
- 2ème
- 3ème
- 4ème
- 5ème

Prix:

- C+M +
- M+
- M+
- M +
- M +

450 dt
250 dt
100 dt

Dotation totale

800dt

— Réservations —

- Location des boxes (litière et eau)

40dt

Pour toute réservation ; veuillez contacter Jihed Messaoudi
99 571 289

-Disponibilité limitée-

Réclamations

Conformément à l’article 10 du Règlement sportif général de la FTSE ; toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d’une caution équivalente à 150dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n’interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu’aux règles et dispositions légales organisant l’exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval auntiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l’étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d’accident.

Organisation du concours

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu’avec l’approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d’échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du Jury.



YELLOW WARNING CARD 2025

Event _____

Competition _____

Date _____

Person Responsible
Art. 118.3, FEI General Regulations (GRs)

Name _____

FEI ID _____

Horse Name _____

OFFENCE (please tick one)

☐ **Abuse of Horse**
GRs Art. 142 & 164.3 and/or Eventing Rules Art. 526 & 527 (please specify)
Reason _____

☐ **Incorrect Behaviour as defined by the GRs**
GRs Art. 164

☐ **Non-Compliance with Protective Headgear Rules**
GRs Art. 140

☐ **Non-Compliance with applicable Sport Rules** (specify)
GRs Art. 164
Please specify which sport Rules: _____

Signature of Official _____

Signature of
Person Responsible _____

YELLOW WARNING CARD 2025



Extract of Art. 164.3, FEI General Regulations (GRs)
24th Edition, 01 January 2020, updates effective 01 January 2025

164.3 Yellow Warning Card

(a) A Yellow Warning Card may be issued to a Person Responsible by the President of the Ground Jury, the Chief Steward or the Technical Delegate during the Period of Jurisdiction for the following offences:

- Abuse of Horse
- Incorrect Behaviour by the Person Responsible and/or Incorrect Behaviour by a member of their entourage. For the purpose of this article, the term “entourage” shall mean the Person Responsible’s parent, spouse or partner, family member, coach, trainer, groom, crew or other person directly connected with the Person Responsible and includes the owner(s) of the Person Responsible’s Horse.
- Non-compliance with applicable Sport Rules
- Non-compliance with Protective Headgear Rules

(b) The Yellow Warning Card may be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Person Responsible cannot be notified during the Period of Jurisdiction that the Person Responsible has received a Yellow Warning Card, the Person Responsible must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event.

(c) A Yellow Warning Card may be issued in addition to any other Sanction(s) that may be issued in accordance with these GRs and/or the relevant Sport Rules.

(d) If the same Person Responsible receives one (1) or more Yellow Warning Card(s) at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from, or on behalf of, the FEI Secretary General.

Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules

26th Edition effective 01 January 2025

Yellow Warning Card will be systematically awarded for the following offence:

- a) All cases of excessive use of whip, as defined above, or by stronger sanction(s) (as provided for under Art.526.2).
- b) Any other cases of Abuse of Horse
- c) Excessive pressing of a tired horse
- d) Riding an Exhausted horse coupled in addition to Disqualification.